

Procès-verbal

Réunion du conseil d'établissement

Mardi 27 septembre 2022, 18h30 - en présence à l'école Saint-Luc

Présences

Membres présents		
Parents	Enseignants	Équipe École
Joshua Tafler Kay Khine Thiri Katalin Dansecs Anouk Azuelos Alex Ligory Amirtha Nathar	Michèle Delisle Nicolas Lefebvre Isabel Savard	Léna Béland Catherine Touchette

Membres absents

Hélène Bourdeau

1. Mot de bienvenue

Madame Touchette souhaite la bienvenue à tous.

2. Présentations des membres

Tour de table des membres du conseil.

3. Questions du public

Aucune question.

4. Adoption de l'ordre du jour.

Proposé par Josh Tafler.

Adopté à l'unanimité.

5. Adoption du procès-verbal de la réunion du CÉ du 7 juin 2022

Proposé par Michèle Delisle.

Adopté à l'unanimité.

6. Suivis au procès-verbal du 7 juin 2022

6.1 Suivi pour dépenses OPP

7. Élection d'un président d'élections

Madame Michèle Delisle propose Nicolas Lefebvre.

Monsieur Tafler seconde.

8. Élection d'un président, vice-président et secrétaire

Monsieur Tafler se propose comme président. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Alex Ligory Amirtha Nathar se propose comme vice-président. Adopté à l'unanimité.

Anouk Azuelos se propose comme secrétaire. Adopté à l'unanimité.

9. Objet de décisions

Règles de régie interne :

M. Taffer explique les grandes lignes du document aux membres.

Mme Touchette explique point par point le document.

Clause 4 - Modification à faire: deux substituts enseignants au lieu d'un enseignant

Clause 4.6 - Budget annuel - \$375 à dépenser – définir dépenses éligibles. Toutes dépenses ou activités (para scolaire) doit passer au CÉ.

Clause 7 : Ajout d'une précision dans la section séance extraordinaire : de communication par courriel et par téléphone. Explication de la séance extraordinaire – documents reçus tardivement par le ministère. (c.-à-d. budget)

Clause 7.4 : Ajout ordre du jour doit passer par le président – une fois ordre du jour accepté, on ne peut pas le modifier. Précision que la période de questions n'est pas un débat.

Clause 7.8 : Toute proposition doit être votée pour être acceptée. Possibilité de vote secret sur demande.

Clause 7.9 : Tout le monde doit être d'accord pour un retrait pour une adoption c'est la majorité qui prime.

Clause 12 : Explication du rôle du président. Il dirige la rencontre du conseil.

Clause 13 – Explication de Mme Touchette de ce qui peut être considéré comme un conflit d'intérêts.

Membre du comité de déontologie – Mme Béland se propose et M. Lefebvre se propose. Proposé par Mme Khine et adopté à l'unanimité.

Budget du CÉ – Mme Khine propose un souper pour les membres du conseil. Argent restant carte cadeau pour les élèves – adopté à l'unanimité.

10. SDG

Mme Béland explique :

Informations du Ministère : changements apportés au frais quotidien de \$ 8,55 à \$8,95 par jour. Frais de base proposés pour les pédagogiques – c'est 10\$ - proposé.

Changement de politique – subvention accordée pour les enfants inscrits à moins de trois jours.

Note : Tout enfant qui s'ajoute au service de garde après le 30 septembre, la subvention n'est pas applicable. Subvention pour le réel et non l'estimé.

Retour sur la première journée pédagogique – c.-à-d. Band de rock

Présentation sommaire de la reprise des sorties en journée pédagogique

Statistiques :

396 (sur 398) enfants dînent à l'école

164 au moins deux périodes par jour

11. Objets d'information

11.1 Résolution 28 juin du CA- lecture des critères par Mme Touchette. Résultat de la consultation – harmonisation

11.2 Dates proposées acceptées.

11.3 Président invite les membres du conseil à écouter les capsules. Une fois que c'est fait, confirmation à Mme Touchette afin qu'elle puisse transmettre l'information au gouvernement – sondage sera émis. Formation pour membres et membres substitués.

11.4 OPP Clarification du fonctionnement – Les parents organisent des levées de fond et des activités para scolaire (ex. soirée cinéma, dîner Subway, dîner Amir, Pizza...)

Exemples de dépenses avec argent ramassé : Module de jeux, filet de soccer, ruche, deux bacs de plantation, etc. Inciter les parents à y participer; pour organiser et à titre de bénévoles.

Une douzaine de parents ont manifesté un intérêt pour l'OPP, plus de 40 parents pour le bénévolat.

12. Correspondance

Rien à signaler

13. Rapport du représentant du CP

Rien à signaler

14. Divers

Rien à signaler.

15. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 8h30.